



## Travaux avant le partage d'une succession

Par **islomoya**, le **24/09/2010** à **11:30**

Bonjour,

Nous sommes 2 héritiers à s'être portés acquéreur d'une succession. Celle ci n'est pas réglée car je n'ai rien signé encore, pourtant l'autre héritier a fait des travaux, cassé de l'existant sans aucun aval de ma part.

Est ce qu'il a le droit de le faire ?

Quels recours puis je avoir ?

Merci de votre aide

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **14:11**

La succession est finie ? Vous êtes propriétaire ou pas ?

Par **islomoya**, le **24/09/2010** à **14:22**

Bonjour,

Tous les héritiers ont été retrouvés. Nous sommes 4 au total, les 3 autres ont signé pour vendre leur part; l'un d'entre eux s'est porté acquéreur des biens immobiliers; tout comme moi.

Je n'ai rien signé encore, donc la succession est bloquée pour le moment.

L'autre héritier est un cousin éloigné que je ne connais pas; et comme je l'ai dit il s'est permis de casser du cadastré et de faire des travaux.

Je ne connais pas du tout la suite des opérations. Je me suis porté acquéreur au notaire chargé de l'affaire, et celui ci m'a envoyé un courrier un peu menaçant disant qu'il serait préférable que je refuse l'acquisition.

Selon moi les travaux sont fait illégalement, mais je ne suis pas certain.

Je me pose la question s'il est pertinent et possible de porter l'affaire devant un TGI en mandatant un avocat, un notaire ?!

Chose sûre, c'est que j'ai moins d'argent que lui; et je ne voudrais pas aller aux enchères...

merci de votre aide